

Huriel - Préveranges



Visorando

Une randonnée proposée par deforge

3ème étape du parcours VTT aménagé à partir de sentier pédestre GR® de Pays : Au pays de George Sand Sur les Pas des Maîtres Sonneurs entre Berry et Bourbonnais.



Durée :	4h	Difficulté :	Moyenne
Distance :	42.66km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	499m	Moyen de locomotion :	A VTT
Dénivelé négatif :	372m	Commune :	Huriel (03380)
Point haut :	559m		
Point bas :	299m		

Description

(D) Au camping d'Huriel, prendre à gauche en sortant et rejoindre la D916. en suivant le Riau Giro. Passer sous le pont de chemin de fer (**prudence !**) pour s'engager en face sur un chemin de terre. Après environ 1,2km, il change de direction et parvient à une patte d'oie.

(1) Virer à droite en direction du hameau de Ménitroux, puis dépasser Maussat d'environ 100m. Quitter la route pour un sentier à gauche. Après un passage à gué, remonter par un chemin encaissé. Couper la D150 et prendre la direction de Peiges.

(2) Environ 150m plus loin, obliquer à gauche rejoindre Peiges et prendre la 1ère à gauche passer les Ouches de Peiges. Suivre le bord d'un étang et prendre le chemin à droite jusqu'à Laugère.

(3) Prendre la route à droite par Beaucatier et Villebeau.

(4) Après Villebeau prendre le chemin à gauche, à la patte d'oie obliquer à droite traverser le Liat et remonter jusqu'à Jarges.

(5) À Jarges, suivre la route en face et rejoindre la D242 la prendre à droite jusqu'au carrefour.

(6) À ce carrefour, prendre le chemin à droite jusqu'à Frontenat où on suit la D309 à droite.

(7) Suivre la D309 jusqu'aux Coutures

(8) Serrer à droite dans le chemin puis sur une petite route.

(9) Tourner à gauche avant d'arriver à Peiges dans le chemin qui se dirige sur Archignat et descend bientôt vers la voie ferrée. Tourner à gauche puis passer sous celle-ci en empruntant un étroit tunnel. Franchir un ruisseau et monter à Archignat jusqu'à un carrefour de 4 chemins.

(10) À Archignat prendre la direction de Boussac. Dans un virage de la D916, partir à gauche sur le chemin de Longevergne (panorama). Au bout de ce long chemin bordé de haies, continuer dans la même direction.

(11) Virer sur la gauche dans un chemin avant Longevergne, traverser la Magieure, longer un étang. Traverser la voie ferrée sous un pont et prendre le chemin à droite. Suivre ce chemin tout droit jusqu'à la route de la carrière de Mandelet que l'on prend en face prendre à droite et traverser la voie ferrée et remonter tout droit jusqu'à la D916.

(12) Suivre la D916 à gauche sur 200m (**Prudence !**) et prendre le 1er

Points de passages

- D Camping du Moulin de Lyon Huriel**
N 46.377756° / E 2.465221° - alt. 301m - km 0
- 1 Patte d'oie (Vaures)**
N 46.360418° / E 2.45079° - alt. 369m - km 2.89
- 2 Vers hameau de Peige**
N 46.360299° / E 2.43062° - alt. 377m - km 5.64
- 3 Hameau de Laugère**
N 46.34181° / E 2.434102° - alt. 402m - km 8.31
- 4 Chemin à gauche après Villebeau**
N 46.345296° / E 2.415756° - alt. 416m - km 9.86
- 5 Hameau de Jarges**
N 46.339943° / E 2.405091° - alt. 487m - km 10.99
- 6 À droite au carrefour**
N 46.332121° / E 2.386037° - alt. 554m - km 13.39
- 7 Hameau et Chapelle de Frontenat**
N 46.344081° / E 2.398868° - alt. 436m - km 15.2
- 8 Chemin à droite**
N 46.359731° / E 2.413889° - alt. 391m - km 17.5
- 9 Chemin à gauche avant Peiges**
N 46.359997° / E 2.424317° - alt. 373m - km 18.33
- 10 Village d'Archignat**
N 46.371241° / E 2.424875° - alt. 366m - km 19.86
- 11 Chemin à gauche avant Longevergne**
N 46.370774° / E 2.405799° - alt. 379m - km 21.37
- 12 Carrefour avec la D916**
N 46.366885° / E 2.389266° - alt. 395m - km 23.68
- 13 Chemin à gauche**
N 46.372328° / E 2.373613° - alt. 429m - km 25.22
- 14 Carrefour de 4 chemins entrée du bois de Sugère**
N 46.372018° / E 2.364493° - alt. 441m - km 25.98
- 15 Hameau de la Cueille**
N 46.388959° / E 2.371156° - alt. 407m - km 28.32

chemin sur la droite que l'on suit jusqu'aux Maisons. Prendre à gauche et de nouveau à gauche traverser le village et prendre le chemin sur la droite.

(13) À une patte d'oie, prendre le chemin à gauche. Atteindre un carrefour de 4 chemins.

(14) Au carrefour de 4 chemins, virer à droite. À l'entrée du bois de Sugère, poursuivre tout droit dans une allée forestière. Au carrefour d'allées, bifurquer à droite et continuer par cette allée pour sortir du bois. Rejoindre une petite route puis prendre à droite la D 549 en direction de Chambérat.

(15) Tourner ensuite à gauche pour La Cueille. Après les maisons, poursuivre par un chemin bordé de buis, passer le gué de la Meuzelle et remonter dans un chemin creux jusqu'à Vieille Vigne.

(16) À l'entrée du village, contourner une mare par la droite, couper la D249 et continuer en face dans un chemin herbeux jusqu'à une intersection.

(17) Tourner à droite, puis aux intersections de chemins qui suivent, virer à gauche et de nouveau à gauche.

(18) Couper la D113 (**prudence**) et poursuivre en face. Au carrefour, aller à droite puis tourner à gauche en direction de Saint-Rémy. Gagner une intersection de 4 chemins.

(19) À l'intersection, s'engager, en épingle, sur la route empierrée à droite. Couper une route et poursuivre en face. Dans un virage après une maison, bifurquer à gauche sur un chemin herbeux. Prendre aux intersections suivantes à droite puis à gauche. Le chemin descend vers l'Arnon.

(20) Traverser à gué le déversoir des étangs ; après un ancien moulin, s'engager dans le sentier de gauche en sous-bois puis à droite. Traverser le hameau du Patouiller.

(21) Traverser l'Arnon sur la droite. Un raidillon, puis une petite route à gauche, mènent à Vienny. Suivre la route d'accès de Vienny jusqu'à une patte d'oie.

(22) Aller à gauche par la D545. Couper cette (**prudence**) pour s'engager en face sur un large chemin herbeux. Parvenir à un carrefour de 4 chemins à Préveranges.

(23) Au carrefour de 4 chemins, poursuivre en face puis à gauche. Retrouver une route : la suivre à droite, passer devant un réservoir et arriver à la D112.

(24) Tourner à droite sur la route départementale. L'itinéraire quitte l'Allier et le Bourbonnais pour entrer en Berry dans le département du Cher sur la commune de Préveranges. Environ 150m plus loin, prendre le premier chemin à gauche vers le Mas.

(25) Traverser une cour de ferme (chemin communal), puis suivre une petite route à gauche sur quelques mètres. S'engager à droite sur un chemin (Est) ; le poursuivre sans difficulté jusqu'à la route départementale D997 (remarque, en face, un parc de repos avec une mare, alors qu'à droite, une belle ferme forme l'angle) et un chêne tricentenaire en face.

(26) Suivre la route à droite et de nouveau à droite jusqu'au camping de Préveranges (**A**).

16 Mare

N 46.397891° / E 2.362862° - alt. 412m - km 29.7

17 Hameau de Vieille Vigne

N 46.401287° / E 2.36032° - alt. 412m - km 30.24

18 Traversée de la D113

N 46.404091° / E 2.349687° - alt. 404m - km 31.16

19 À droite en épingle

N 46.404384° / E 2.337188° - alt. 392m - km 32.25

20 Gué

N 46.421726° / E 2.333026° - alt. 347m - km 34.37

21 Hameau le Patouiller

N 46.421252° / E 2.32234° - alt. 350m - km 35.28

22 À gauche vers la D545

N 46.428884° / E 2.319529° - alt. 398m - km 36.32

23 Carrefour de 4 chemins

N 46.429003° / E 2.298661° - alt. 408m - km 37.94

24 D112 à droite

N 46.427901° / E 2.27892° - alt. 434m - km 39.93

25 Hameau ferme du Mas

N 46.430201° / E 2.27701° - alt. 430m - km 40.38

26 D997 à droite

N 46.430082° / E 2.256132° - alt. 433m - km 42.15

A Camping municipal Préveranges

N 46.434164° / E 2.256904° - alt. 422m - km 42.66

Informations pratiques

A proximité

Archignat :

Église Saint-Sulpice, croix des âges, chapelles à Frontenat, Point de vue à Jarges.

Saint-Sauvier:

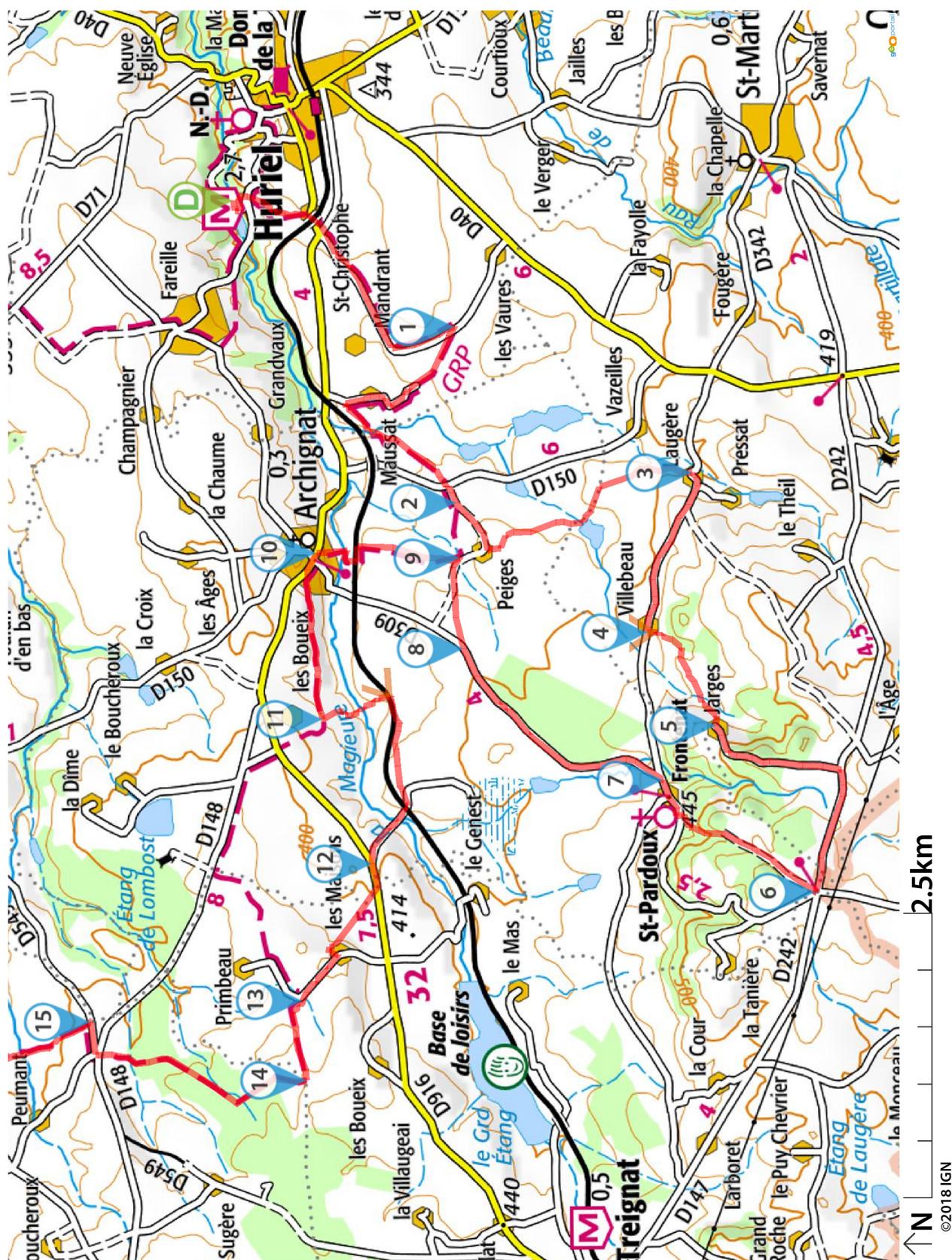
Église Saint-Salvère 13ème, chapelles Saint-Rémy, source à Saint-Rémy. Chênes et hêtres bois de Sugères (Saint-Sauvier).

Préveranges :

Église Saint-Martin.

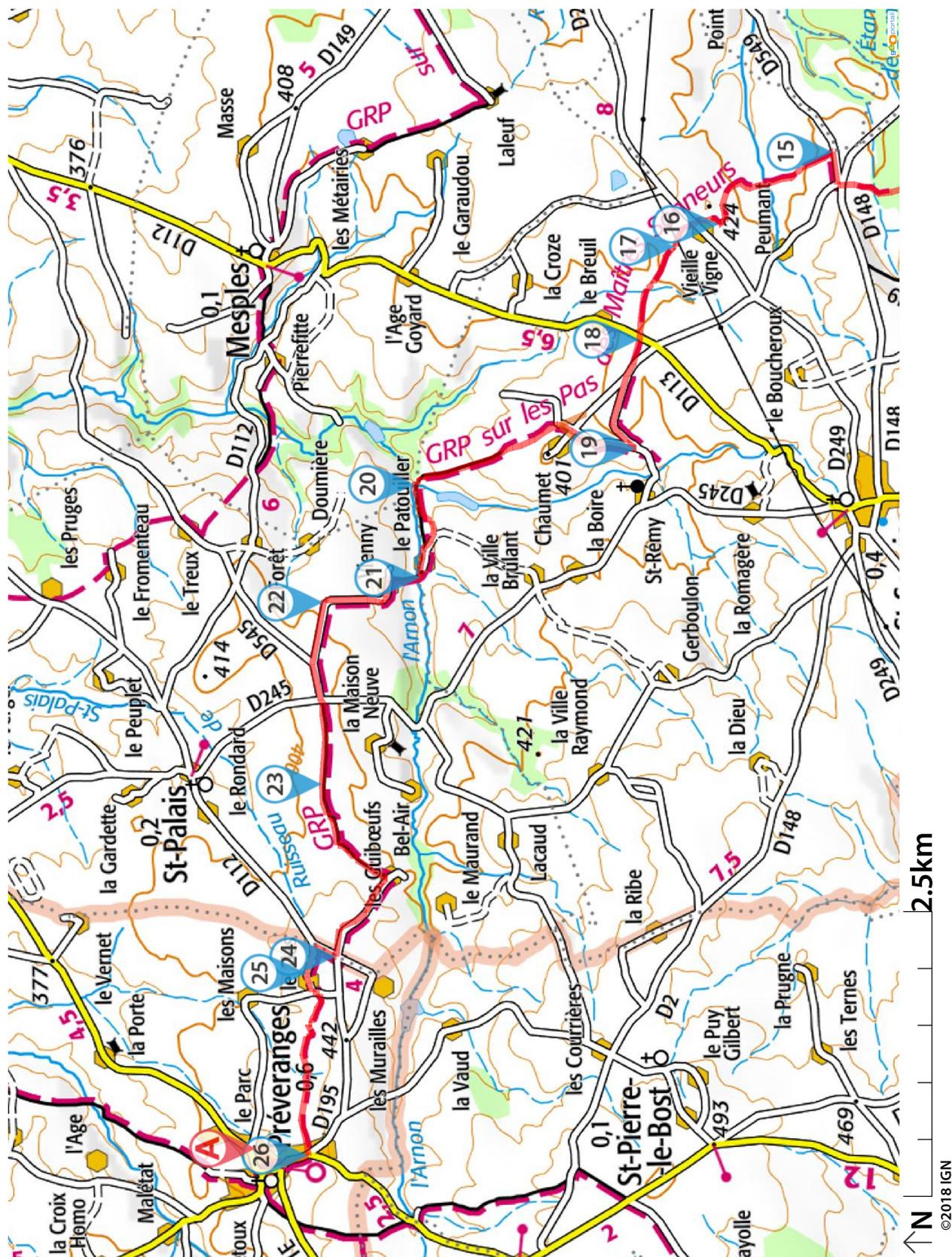
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-huriel-preveranges/-2>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

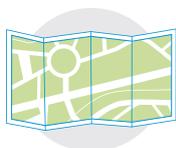
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



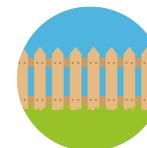
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.